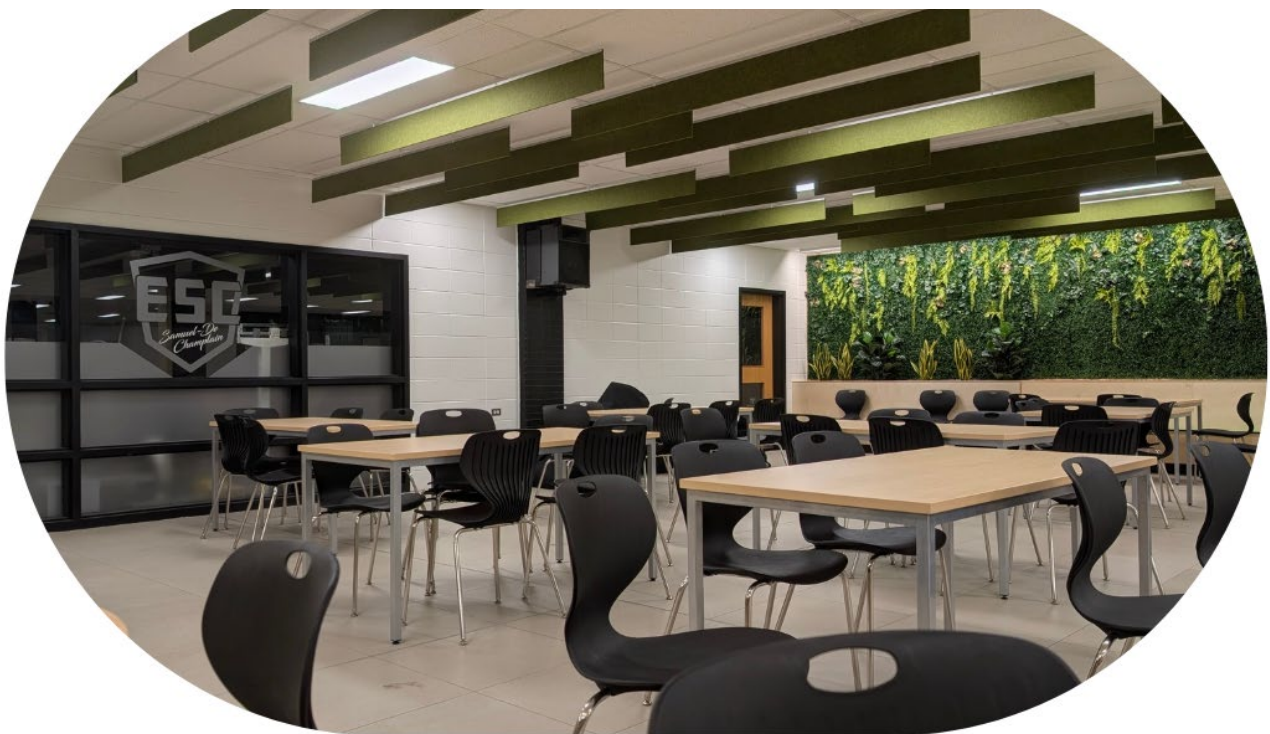


Guide de

l'année scolaire 2026-2027

ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN



2740, AVENUE ST-DAVID
QUÉBEC (QUÉBEC) G1E 4K7
TÉL. : 418-666-4500
ECOLESAMUELDECHAMPLAIN.CA

ENSEMBLE, CRÉONS UN MILIEU DE VIE HUMAIN ET MOTIVANT OÙ TOUS PEUVENT APPRENDRE ET S'ÉPANOUIR PLEINEMENT

Engagement

Collaboration

Humanisme



PERSONNEL DE L'ÉCOLE



Aux élèves,
Aux parents,
Aux membres du personnel,

Ce guide contient les informations relatives aux services offerts aux élèves de l'école Samuel-De Champlain.

Il vous sera utile tout au long de l'année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Le projet éducatif, contrat de l'équipe de Samuel-De Champlain, a été réalisé avec l'ensemble du personnel, en collaboration avec les élèves et les parents. Il est effectif de septembre 2023 à juin 2027. Nous vous invitons à en prendre connaissance [ICI](#). Le projet éducatif d'une école guide les interventions à réaliser de façon concertée afin de favoriser la réussite des élèves.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le [site Internet](#) .

Notre vision : « *Ensemble, créons un milieu de vie humain et motivant où tous peuvent apprendre et s'épanouir pleinement* ». C'est dans un environnement empreint de collaboration, d'humanisme et d'engagement que nous accueillons et accompagnons votre enfant.

Nadine Gauthier
Directrice

Accueil – Réception

Secrétaire : Mélissa Cowan- Groulx

(418) 666-4500

Équipe de direction

Direction : Nadine Gauthier – Pré-DEP

poste 4510

Directions adjointes :

poste 4510

Isabelle Jobin – 1^{re} secondaire, classes langagières et ILSS

Geneviève Lépine – 2^e et 3^e secondaire

Fanny Duchesne – 4^e et 5^e secondaire et FMSS

Catherine Gagnon – Gestionnaire à l'administration

poste 4540

Soutien administratif

Rachel Bouchard – Agente de bureau classe principale

poste 4510

Vincent Légaré – Agent de bureau classe principale (finances)

poste 4540

Guylaine Martel – Agente de bureau

poste 4510

Julie Yvars – Technicienne en organisation scolaire

poste 4510

Les services aux élèves

Orientation et information scolaire

Martine Deshaies

poste 4507

Daniel Patry

poste 4887

Psychoéducation

Mélanie Racine

poste 4599

Psychologie

Alain Guillemette

poste 4506

Johanne Fiset Paulin

poste 6375

Orthophonie

Andrée-Anne Boucher-Boily

poste 4334

Bibliothèque

Caroline Gosselin

poste 4543

Animation à la vie étudiante

Marie-Josée Vallière

poste 0176

Mathieu Vallières

poste 7162

Santé

Louise Bouchard, infirmière CIUSSCN

poste 6026

Surveillants d'élèves

poste 4532

PRÉSENCE À L'ÉCOLE ET RESPONSABILISATION

POLITIQUE DES ABSENCES

L'équipe-école est mobilisée à accompagner les élèves dans l'adoption de bonnes habitudes pour favoriser l'assiduité et la ponctualité, car nous croyons que, pour sa réussite, l'élève doit d'abord être présent et à l'heure en classe.

- ➡ Il faut assister à tous les cours et périodes d'évaluation. Les absences doivent être motivées par les parents ou le tuteur légal.
- ➡ Les parents doivent aviser l'école de l'absence de leur enfant :
 - via [Clic école](#) ou : portailparents.ca/accueil/fr/ (ne pas donner le mot de passe à l'élève) ;
 - ou en appelant au (418) 666-4500, poste 4947 et laisser le message sur la boîte vocale (24 heures / 24) ;
 - ou en faisant parvenir une note, dûment signée, par l'entremise de leur adolescent.
- ➡ La justification de l'absence doit être faite dans un délai maximum de 24 heures après le début de l'absence. Passé ce délai, l'absence sera traitée comme non-motivée et la procédure prévue dans un tel cas sera appliquée.
- ➡ En tout temps, l'école se réserve le droit d'exiger une pièce justificative du motif invoqué ou de questionner une absence, même motivée.
- ➡ Il n'y aura pas de mesure spéciale de rattrapage après une absence non autorisée par l'école ou une suspension. La récupération de la matière vue pendant l'absence est de la responsabilité de l'élève.

ABSENCE AUX EXAMENS

Lors d'un examen, l'absence de l'élève sera motivée uniquement pour les raisons suivantes : maladie sérieuse ou accident, décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal ou participation à un événement d'envergure préalablement autorisé. Pour justifier l'absence d'un élève aux épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire, une attestation médicale émise par un professionnel de la santé est exigée. **Une absence lors d'une évaluation ou un travail non remis entraîne automatiquement la note de zéro.** Par la suite, l'enseignant convoque l'élève à une reprise et communique avec le parent pour l'informer du moment de la reprise. Il est à noter que l'épreuve de reprise pourrait être différente. L'élève absent à la reprise d'examen conserve la note de 0.

PONCTUALITÉ ET RESPONSABILISATION

À moins que l'élève ne soit de retour d'un rendez-vous, les retards ne peuvent être motivés. Les parents n'étant pas à l'école pendant la journée, ce sont les membres du personnel en place qui sont en mesure de juger si le motif de retard peut être acceptable ou non, à moins de recevoir un appel du parent (418-666-4500, poste 4947) **avant l'arrivée de l'élève.**

Se réveiller en retard, un cadran qui n'a pas sonné, manquer l'autobus, oublier un cahier, remplir sa bouteille d'eau, voir un intervenant pour obtenir une signature ou être de retour d'une pratique ou d'un cours de sport ne sont pas des motifs valables de retard. Un retard est un retard et nous souhaitons responsabiliser les élèves à adopter les bonnes stratégies et habitudes en matière de ponctualité. Les élèves qui ne seront pas en classe à la cloche seront accompagnés par un adulte vers leur salle de classe. Aucun flânage dans l'école n'est autorisé pendant les heures de cours. Si l'élève est en absence motivée, il doit quitter l'école.

Un élève en retard se présente rapidement à son cours et le retard sera consigné dans Mozaïk par l'enseignant. Si le retard survient après 45 minutes, l'élève sera dirigé au local Retrait où il y passera le reste de la période. Il est à noter que des retenues et des ateliers sont prévus pour les élèves qui ont une problématique de retard. Après trois retards dans sa matière, l'enseignant convoque l'élève en retenue-midi.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS À L'ÉCOLE

FORMATION GÉNÉRALE

L'école Samuel-De Champlain offre :

1. Une **formation générale** de la 1^{re} à la 5^e secondaire.
2. Pour des élèves à besoins particuliers : le programme de formation préparatoire au DEP (**PRÉ-DEP**), le service spécialisé classes langagières (**CL**) et le programme de formation aux métiers semi-spécialisé (**FMSS**).
3. **Des programmes de concentrations :**
 - ➡ Arts visuels (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - ➡ Aventure sportive (1^{re} secondaire et 2^e secondaire)
 - ➡ Danse (1^{re} à 5^e secondaire)
 - ➡ Hockey (1^{re} à 5^e secondaire)
 - ➡ Informatique (1^{re} à 5^e secondaire)
 - ➡ Science et technologie (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - ➡ Soccer (1^{re} à 5^e secondaire)
4. **Des cours à option (4 périodes / cycle) pour les élèves de 4^e et/ou 5^e secondaire * :**
 - ➡ Droit et politique
 - ➡ Arts plastiques
 - ➡ Multisports
 - ➡ Chimie (5^e secondaire)
 - ➡ Comédie musicale
 - ➡ Français initiation aux sciences humaines
 - ➡ Hockey
 - ➡ Informatique
 - ➡ Physique (5^e secondaire)
 - ➡ Sciences du vivant
 - ➡ Soccer

*** Les options offertes varient en fonction des choix de cours des élèves.**

HORAIRE DE L'ÉCOLE

HORAIRE DES COURS EN FORMATION GÉNÉRALE

9 h 20	à	10 h 35 (1 ^{er} cours)
10 h 35	à	10 h 50 (pause)
10 h 50	à	12 h 05 (2 ^e cours)
12 h 05	à	13 h 30 (dîner)
13 h 30	à	14 h 45 (3 ^e cours)
14 h 45	à	15 h 00 (pause)
15 h 00	à	16 h 15 (4 ^e cours)

L'ÉCOLE EST OUVERTE À PARTIR DE 8H ET FERME À 17H.

DE PLUS, LES HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT SONT DE 8H30 À 12H15 ET DE 13H15 À 16H30.

Les élèves qui ont une activité parascolaire prévue en soirée doivent se présenter uniquement à l'heure prévue de l'activité. Aucun flânage ne sera toléré dans l'école après 17h.

DATES IMPORTANTES

- **25 et 26 août :** Accueil technique des élèves
- **27 août :** Début des cours
- **2 septembre :** Fête de la rentrée
- **8 septembre :** Assemblée générale des parents (élection des membres au conseil d'établissement)
- **Septembre et janvier :** Inscription aux activités socioculturelles et sportives
- **15 octobre :** 1^{re} communication aux parents
- **20 octobre :** Portes ouvertes
- **13 novembre :** 1^{er} bulletin
- **19-20 novembre :** Rencontre parents-enseignants (1^{re} étape)
- **30 novembre, 1^{er} et 2 décembre :** Vaccination (3^e secondaire, 15 ans au 30 septembre)
- **3 mars :** 2^e bulletin
- **10 mars :** Rencontre parents-enseignants (2^e étape)
- **29 juin :** 3^e bulletin

LES ÉTAPES SE DISTRIBUENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

Étape 1 : du 27 août au 6 novembre 2026

2^e étape : du 9 novembre 2026 au 18 février 2027

3^e étape : du 19 février au 22 juin 2027

NORMES DE PROMOTION ET RÈGLES DE SANCTION

NORMES DE PROMOTION

1^{ER} CYCLE

L'élève poursuit des apprentissages durant les deux années de ce cycle. Il y aura étude du dossier à la fin de chaque année scolaire. Pour obtenir sa promotion vers la 2^e secondaire, l'élève doit réussir ses 3 matières de base et accumuler 26 unités de 2^e secondaire.

2^E CYCLE

- **LA PROMOTION PAR MATIÈRE S'APPLIQUE POUR CHACUNE DES MATIÈRES**

RÈGLES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de 5^e secondaire
- 4 unités d'anglais de 5^e secondaire
- 4 unités (CST) ou 6 unités (TS/SN) de mathématique de 4^e secondaire
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
- 2 unités d'arts de 4^e secondaire
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de 5^e secondaire

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU COLLÉGIAL

ADMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

ou

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire en français, anglais et mathématique, selon le programme choisi. Certaines conditions particulières peuvent également s'appliquer.

ADMISSION À LA FORMATION COLLÉGIALE

Pour être admissible aux études collégiales, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement préuniversitaire (général) ou en formation technique, l'élève doit :

1. Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
2. Réussir, s'il y a lieu, les préalables exigés par le programme (chimie, physique, mathématiques, etc.);
3. Répondre aux conditions particulières des cégeps (exigences physiques, tests de sélection, etc.).



RÈGLES DE VIE



Nous distinguons deux types de manquement. À chacun de ces types de manquement correspond une procédure d'intervention éducative et responsabilisante. La distinction entre ces deux types de manquement fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

IMPORTANT : Les règles de vie sont applicables dans toutes les activités relatives à la vie scolaire, incluant les sorties et les voyages.

Définition des manquements

Manquements	Manquements MAJEURS (intégrité ou sécurité compromise)
Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin. Une démarche d'intervention graduée est préconisée.	Comportement de l'élève qui porte atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement peut nécessiter l'intervention de la direction et, au besoin, des services complémentaires.
Quelques exemples : - Langage inapproprié (sacres, ...) - Retard non-motivé - Utilisation du cellulaire à l'école et sur son terrain - Port de casquette ou de couvre-chef - Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire - Bousculade/chamaillage - Circulation non autorisée pendant les heures de classe - Tout comportement ou attitude qui vient à l'encontre des règles de vie et des valeurs de l'école	Quelques exemples : - Refus de respecter une demande de l'adulte. - Refus de s'identifier à l'adulte qui en fait la demande. - Impolitesse envers l'adulte ou un pair. - Toute forme de violence ou possession d'objets en faisant la promotion.* - Intimidation / cyberintimidation / taxage / harcèlement / commentaire discriminatoire / violence à caractère sexuelle.* - Possession / consommation / vente de stupéfiants. - Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne.* - Vandalisme / vol.* - Prendre une photo ou une vidéo d'une personne sans son consentement et/ou la partager à d'autres personnes.* - Plagiat et tricherie. - Etc. * Lié au plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Dans le cas d'un manquement grave par violence verbale ou physique

Lors d'une situation de violence majeure, de menace de mort, d'atteinte à l'intégrité envers un élève ou un membre du personnel, la direction peut prendre la décision de demander la relocalisation d'un élève dans un autre établissement du Centre de services scolaire.

Règles de vie	Raisons
1) J'assume mes rôles et mes responsabilités d'élève. Quelques exemples : ☐ Je respecte les règles de la classe et de l'école. ☐ J'apporte tout mon matériel scolaire. ☐ Je suis attentif en classe et j'effectue le travail demandé. ☐ Je pose des questions lorsque je ne comprends pas.	Ainsi j'apprends : - À m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite; - À développer de bonnes habitudes de travail; - À développer ma persévérance. Ainsi je contribue :

☐ Je demande de l'aide au besoin. ☐ Je participe activement et positivement en classe. ☐ Si je m'absente de l'école, je fais les actions nécessaires qui me permettront de ne pas avoir de retard au niveau de mes apprentissages. ☐ J'écoute la personne qui parle. ☐ Je participe à des récupérations. ☐ Je collabore aux demandes de l'adulte. ☐ J'utilise mon agenda. ☐ J'utilise mes stratégies apprises.	- À ma réussite et à celle des autres; - À maintenir un climat de classe propice aux apprentissages.
Règles de vie	Raisons
2) Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles. Notes : - <i>J'utilise le vouvoiement et le Monsieur/Madame lorsque je m'adresse à un adulte.</i> - <i>Je fais preuve de civisme en tout temps.</i>	Ainsi, j'apprends : - à développer des relations interpersonnelles positives et harmonieuses; - à communiquer avec ouverture en acceptant les différences; - à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; - à vivre en collectivité. Ainsi, je contribue : - à maintenir un milieu de vie agréable et sécuritaire; - à créer un climat propice aux apprentissages.
3) Je respecte le code vestimentaire de l'école	Ainsi, j'apprends : - à exercer mon rôle d'élève adéquatement dans le respect du contexte scolaire; - à respecter un code vestimentaire selon les lieux et, en particulier, à l'école; - à faire des choix appropriés selon le milieu de vie; - à vivre en collectivité.
4) Je favorise une circulation sécuritaire en marchant, en libérant les endroits désignés et en m'asseyant aux endroits permis.	Ainsi, j'apprends : - à vivre en collectivité. Ainsi, je contribue : - à maintenir un climat agréable et sécuritaire; - à développer un milieu accueillant.
5) Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités avec seulement le matériel nécessaire à mon travail scolaire demandé par l'enseignant. Note : - <i>Pendant les cours, je laisse tous mes effets personnels, y compris la nourriture, dans mon casier barré.</i>	Ainsi, j'apprends : - à être responsable et autonome; - à me discipliner dans l'organisation de mon horaire; - à utiliser les objets dans leur contexte approprié. Ainsi je contribue : - au bon déroulement des cours; - à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires.
6) Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état. Note : - <i>Si je ne respecte pas cette règle, je devrai réparer mon geste selon les modalités convenues par les intervenants ou la direction.</i>	Ainsi, j'apprends : - à reconnaître la valeur des choses; - à partager avec les autres des lieux et du matériel. Ainsi, je contribue : - à développer un milieu propre, agréable et sécuritaire; - à préserver la qualité de l'environnement. Ainsi, j'ai accès : - à des lieux propres et à du matériel adéquat.

7) Je respecte la règle qui interdit les téléphones cellulaires, les écouteurs, les montres intelligentes et tout autre appareil mobile personnel dans l'école, du début à la fin des cours, soit dans les classes, durant les pauses et sur les terrains de l'école. De plus, j'utilise le Chromebook ou le portable qui m'est prêté à des fins pédagogiques seulement.	Ainsi, j'apprends : - à m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite. - à développer des relations sociales saines et positives.
---	--

IMPORTANT

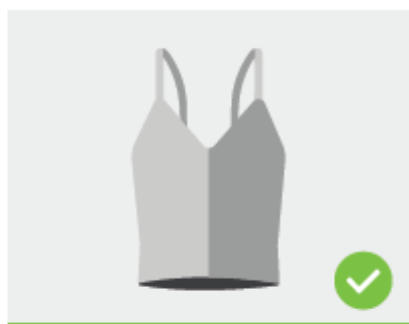
Les casquettes ou autres couvre-chefs portés dans l'école, téléphones cellulaires et vapoteuses seront automatiquement confisqués lorsque la règle ne sera pas respectée. Le parent devra se déplacer pour venir récupérer l'objet au secrétariat. En cas de récidive, la direction sera interpellée pour une analyse de la situation afin de trouver des solutions en collaboration avec le parent.

Code vestimentaire École Samuel-De Champlain

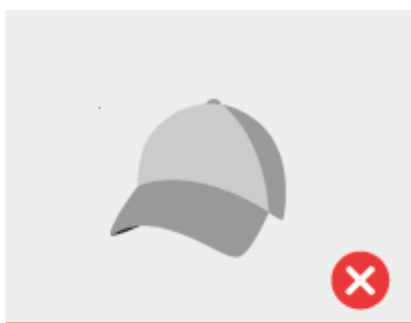
- > L'école demeure un milieu d'éducation où l'habillement des élèves, comme celui des membres du personnel, doit demeurer convenable, acceptable et décent.
- > Le respect entre les intervenants de l'école et les élèves doit être mutuel lors d'interventions au sujet du code vestimentaire.
- > Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire preuve de jugement dans le choix des vêtements portés pour venir à l'école.



En tout temps et pour tous, les parties intimes et les sous-vêtements doivent être couverts complètement.



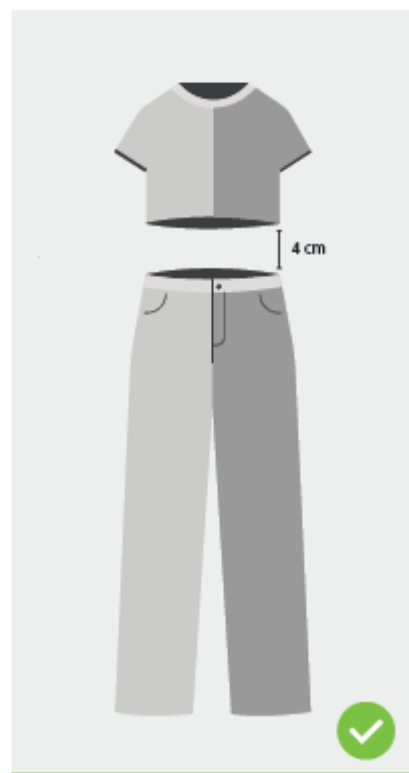
Tous les types de camisoles sont permis mais doivent avoir une bretelle pour chacune des épaules.



Pour une raison de sécurité et d'identification, le port de la casquette ou du couvre-chef n'est pas permis dans les corridors, les classes et les aires communes.



Les vêtements et les accessoires portés doivent être sans signe ou sans dessin faisant état de messages haineux, racistes, à caractère violent, sexuel ou faisant la promotion de la drogue, etc.



Le chandail *crop top* (chandail bedaine) est permis lorsque la surface de peau visible n'excède pas 4 centimètres.

A) LE SOUTIEN À L'ÉLÈVE

L'enseignant demeure le premier responsable de ses élèves. L'encadrement des élèves est également assuré par des enseignants tuteurs, des enseignants ressources, des éducateurs spécialisés et des surveillants d'élèves.

ENSEIGNANTS TUTEURS

Pour assurer le suivi disciplinaire et pédagogique des élèves de première et deuxième secondaire, de PRÉ-DEP et d'adaptation scolaire (CL et FMSS), les élèves de chaque groupe bénéficient de l'accompagnement de son tuteur. Vous aurez la possibilité de rencontrer cet enseignant lors de la rencontre prévue au calendrier et/ou lors du plan d'intervention, s'il y a lieu.

ENSEIGNANTS RESSOURCES

Une équipe d'enseignants ressources accompagnent l'élève dans sa réussite. Cet accompagnement se traduit par une présence en classe, des suivis hors-classe et des communications internes (équipe-école) et externes (parents et partenaires). L'enseignant ressource soutient l'élève dans ses difficultés et le guide vers la réussite.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Des éducateurs spécialisés sont présents au local Retrait ainsi que dans différents endroits dans l'école. Ces services permettent d'accueillir les élèves en difficulté, sortis de classe ou en suspension. De plus, ils assurent un suivi et un soutien quotidien en classe et hors classe.

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

Des surveillants d'élèves sont affectés à divers endroits dans l'école afin d'assurer la sécurité des élèves. C'est par une présence éducative et bienveillante le matin, le midi et en fin de journée qu'ils accompagnent les jeunes.

C'est auprès d'eux que les élèves peuvent récupérer, le cas échéant, les objets égarés. Ils sont aussi présents pour régler des problèmes relatifs aux cadenas, pour ouvrir un local (après autorisation), dispenser les premiers soins aux élèves, etc.

Enfin, si vous avez rendez-vous avec la direction ou un membre du personnel, les surveillants d'élèves vous accueilleront et vous dirigeront vers le secrétariat. Il est important de prendre rendez-vous au préalable, à défaut de quoi les surveillants pourraient vous refuser l'accès à l'école.

B) LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

L'école récompense l'effort, le comportement et la réussite par divers moyens :

- Système de motivation personnalisé dans les classes, projets particuliers et système de motivation école :
 - exposition et mise en valeur des travaux d'élèves;
 - tournois sportifs;
 - concerts et spectacles;
 - soirées de Galas des *Samuel*;
 - renforcement positif.

C) ÉTUDE À L'ÉCOLE

L'élève inscrit à l'école secondaire Samuel-De Champlain doit s'investir dans ses apprentissages et cela exige une période quotidienne de travaux scolaires et d'étude. Pour ce faire, il est invité à se présenter à la bibliothèque.

D) RÉCUPÉRATION

Plusieurs enseignants organisent des périodes de récupération qui se déroulent pendant la période du dîner. L'horaire est déposé sur le site Internet de l'école.

L'élève pourrait, selon ses besoins, être invité ou convoqué à la récupération ou à des activités de remédiation organisées en cours d'étape. Des cours d'appoint pourraient être offerts selon les ressources disponibles.

E) CONSOMMATION DE TABAC ET VAPOTAGE

Selon la loi, il est interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de l'école (aires de détente, entrées, stationnement).

F) CONSOMMATION OU POSSESSION DE STUPÉFIANTS

Il est strictement interdit de consommer de la drogue ou d'en avoir en sa possession sur les terrains de l'école et/ou de se présenter en état de consommation. La légalisation du cannabis ne permet pas aux mineurs d'en consommer ou d'en posséder. Ainsi, le protocole d'intervention en vigueur à l'école s'applique.

G) AUTRES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

CASIERS ET VESTIAIRES

Tous les élèves se voient attribuer un casier. Dès la 2^e secondaire, les élèves doivent le partager avec une autre personne. Il est important de cadenasser son casier et celui dans les vestiaires d'éducation physique même si aucun objet de valeur ne doit y être laissé. **L'école n'est pas responsable des vols, des pertes et des bris. L'élève ne peut pas changer de casier sans autorisation.**

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Le bureau de l'infirmière relevant du CIUSS est situé au local **457**. L'infirmière est présente à temps partiel selon l'horaire affiché de façon hebdomadaire sur la porte de son bureau. Également, des trousses de premiers soins sont disponibles dans différents endroits dans l'école. Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au (418) 666-4500, poste 6026. Les informations données sur la fiche santé de votre enfant sont compilées par celle-ci et acheminées aux intervenants concernés.

CAFÉTÉRIA

La cafétéria offre un repas complet (soupe, assiette principale, dessert et breuvage) au coût de 7,95 \$. Vous pouvez vous procurer des jetons (10 jetons : 79,50 taxes incluses \$) pour les repas. L'horaire est de **12 h 05 à 13 h 20**. Le comptoir *express* est ouvert le matin (8 h 30) et lors des pauses. Plusieurs fours micro-ondes sont mis à la disposition des élèves. Toutes les informations relatives au service de la cafétéria sont disponibles sur le site Internet de l'école, dans la section « Notre milieu de vie ».

TRANSPORT

L'organisation du transport relève du Service du transport scolaire (CSSPS). L'école travaille en collaboration avec le Service du transport afin de voir à l'adoption de comportements sécuritaires à bord de l'autobus. Pour tout besoin, communiquez directement avec le Service du transport scolaire en suivant ce [LIEN](#).

LA VIE SCOLAIRE

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Techniciens en loisirs : Marie-Josée Vallière et Mathieu Vallières

Inscription : Septembre et janvier

Clientèle : Tous les élèves

Types d'activités : Intramural et interscolaire

SPORTIF INTRAMURAL

Activités sportives sur l'heure du dîner dans les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, conditionnement physique, dek hockey, mississippi, ping-pong, volley-ball, etc. Les activités sont organisées en fonction du nombre de participants. Ces activités sont gratuites.

SPORTIF INTERSCOLAIRE

Activités sportives permettant de représenter l'école dans les ligues interscolaires. Les pratiques se déroulent le midi, en fin de journée ou en soirée. Les parties se déroulent le soir et la fin de semaine. Les disciplines seront offertes en fonction du nombre d'inscriptions. Des coûts peuvent être rattachés à ces activités.

Les activités sportives se déroulent en présence d'enseignants ou d'entraîneurs qualifiés affectés à cette tâche.

SOCIOCULTUREL

L'élève est invité à s'inscrire à différentes activités créatives, scientifiques, de robotique, d'informatique et d'engagement communautaire qui se déroulent principalement à l'heure du dîner et parfois en fin de journée. Ces activités sont gratuites.

Les élèves sont invités à s'inscrire aux activités parascolaires pendant la période du dîner. Ils peuvent aussi utiliser la bibliothèque pendant cette période. Enfin, le local *Antre-Classe* est mis à la disposition des élèves de 1^{re} secondaire.

ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

ATTENTION ! Les élèves qui quittent le terrain de l'école sont SOUS LA RESPONSABILITÉ des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. La direction de l'école n'assurera aucune surveillance pour les jeunes se rendant aux Promenades Beauport, au Parc des Cascades et aux terrains de soccer. Veuillez noter qu'il est interdit de se trouver sur les terrains d'UNIBÉTON pour des raisons de sécurité.



École secondaire Samuel-De Champlain
2740, avenue Saint-David
Québec, G1E 4K7
418-666-4500

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷					1 ⁶ 2 ⁷	2 ⁸	3 ⁹	4 ¹	5 ²	6 ³
10	11	12	13	14	7	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11 ²	5	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹	9 ²	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸
17	18	19	20	21	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18	12	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	20
24	25	26	27 ¹	28 ²	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25 ²	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	23 ²	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸
31 ³					28 ³	29 ⁴	30 ⁵			26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	30 ⁷	30 ⁹				
3 jours					20 jours					20 jours					20 jours				
DECEMBRE					JANVIER					FEVRIER					MARS				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	1 ¹	2 ²	3 ³	4					1	1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	1	2	3	4	5
7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	4	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	8 ¹	9 ²	10 ³	11 ⁴	12 ⁵	8	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹
14 ⁹	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	11 ⁹	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹	19	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵
21	22	23	24	25	18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	22 ¹	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26
28	29	30	31		25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29						29	30 ¹	31 ²		
13 jours					18 jours					19 jours					15 jours				
AVRIL					MAI					JUIN					LÉGENDE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V					
			1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4					
5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9	10 ⁹	11 ¹	12 ²	13 ³	14	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11 ²					
12 ⁹	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷					
19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23	24	25 ⁸	26 ⁹	27 ¹	28 ²	21 ⁸	22 ⁹	23	24	25					
26 ⁹	27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴	31 ³					28	29	30							
20 jours					17 jours					15 jours									

DATES IMPORTANTES

Photo scolaire : Information à venir par courriel en août 2026
8 septembre 2026 : Assemblée générale et rencontres de parents
15 octobre 2026 : 1re communication
20 octobre 2026 : Portes ouvertes de 18 h 30 à 20 h 30
30 novembre, 1er et 2 décembre 2026 : Vaccination (3e sec., 15 ans au 30 sept.)
25 janvier 2027 : Journée d'activité hivernale
20 mai 2027 : Reprise vaccination

RENCONTRES DE PARENTS

19 novembre 2026, de 18 h 30 à 20 h 30, en présentiel
20 novembre 2026, de 8 h 30 à 10 h 30, en virtuel
10 mars 2027, de 18 h 30 à 20 h 30, en virtuel

HORAIRE

Période 1 : 9 h 20 à 10 h 35
Période 2 : 10 h 50 à 12 h 05
Midi : 12 h 05 à 13 h 30
Période 3 : 13 h 30 à 14 h 45
Période 4 : 15 h à 16 h 15



POUR TOUTE URGENCE, COURRIEL :

essdechamplain@cssps.gouv.qc.ca

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES* Les dates sont sujettes à changement

25 février 2027 : Gel de cours français écriture sec. 5
6 mai 2027 AM : français écriture sec.5 (examen du ministère)
20 mai 2027 AM : français écriture sec.2 et CLG2 (examen du ministère)
3 juin 2027 AM : anglais sec. 5-enrichi (examen du ministère)
10 juin 2027 AM : anglais sec.5 (examen du ministère)
11 juin 2027 AM : mathématique SN(C2) sec.4 (examen du ministère)
14 juin 2027 AM : histoire sec.4 (examen du ministère)
16 juin 2027 AM : sciences et technologie sec.4 (examen du ministère)
18 juin 2027 AM : mathématique CST (C2) sec.4 (examen du ministère)

ABSENCES OU RETARD

CLIC ÉCOLE



<https://portailparents.ca/>

Mise à jour : 22-06-2026

PROTOCOLE D'INTERVENTION PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE



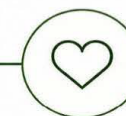
RESPECT



ENTRAIDE



INCLUSION



BIENVEILLANCE



ENSEMBLE CONTRE
L'INTIMIDATION

Rencontrer un intervenant scolaire ou courriel confidentiel : [École Samuel-De Champlain - "JE DÉNONCE"](#)

Situation conflictuelle

Rencontre d'analyse de la situation (fiche situation conflictuelle)

Intervention avec l'élève

L'intervenant responsable écrit la situation sur la fiche prévue à cet effet et détermine si le protocole d'intimidation est enclenché.

Situations d'intimidation/Violence	Perturbateur			Victime	Témoign
	Conséquences	Mesures d'aide	Suivis	Mesures d'aide	
☐ 1 ^{re} situation	- Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). - Réflexion signée par les parents. - Un arrêt d'agir (encadrement ajusté selon la situation).	Rencontre de mise au point avec un intervenant.		Pour chaque situation d'intimidation ou de violence, un membre des services complémentaires s'assure de faire le suivi avec l'élève ayant été victime et met en place les interventions appropriées : - Informar les parents de la victime et référer aux ressources disponibles (école et externes). - Suivi personnalisé par un membre assigné des services complémentaires. - En tout temps, il peut être recommandé à la victime et à ses parents de loger une plainte au service de police.	
☐ 2 ^e situation	- Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). - Réflexion signée par les parents. - Suspension d'une journée au local retrait.	Suivi de l'élève avec un membre de l'équipe d'intervention.			
☐ 3 ^e situation	- Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). - Réflexion signée par les parents. - Suspension d'une durée indéterminée, selon la gravité, à la discrétion de la direction. - Travaux à faire durant la suspension. - Retour obligatoire en présence des parents et signature d'un engagement.	Suivi personnalisé obligatoire par un membre de l'équipe d'intervention ou participation à un groupe d'entraide.			
☐ 4 ^e situation	- Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). - Réflexion signée par les parents. - Suspension d'une durée indéterminée à la maison avec possibilité d'un renvoi de l'école.	- À déterminer lors de l'évaluation. - Référence au policier éducateur s'il y a lieu.			

RAPPEL DES 3 CRITÈRES D'INTIMIDATION



INTENTION DE FAIRE DU MAL
Il y a une intention de nuire, de blesser ou d'humilier.



INÉGALITÉ DE POUVOIR
Il y a un déséquilibre de pouvoir entre l'auteur et la victime.



RÉPÉTITION
Les gestes se répètent ou s'inscrivent dans la durée.

- Les parents des élèves impliqués seront contactés à chaque étape du protocole lors d'une situation d'intimidation/violence.
- La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions.
- La direction se réserve le droit de convoquer les parents pour une rencontre.